

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/08/2025 - B2025/042527 - 2020 B 02611 - 882 457 872 - 123 PHOTOVOLTAIQUE



123 PHOTOVOLTAIQUE

Travaux d'installation électrique dans tous locaux

1 Rue Jacques Monod
69680 CHASSIEU

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/03/2024 au 28/02/2025

fiteco.com



151 Route de Grenoble

69800 SAINT-PRIEST

Tél : 04.78.20.82.44

E.mail : corbas@fiteco.com

Siren : 882457872

Attestation de présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise 123 PHOTOVOLTAIQUE pour l'exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

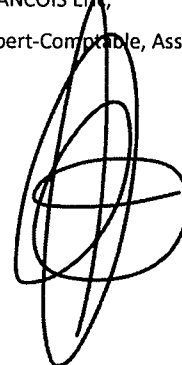
Total du bilan	69 547,75 Euros.
Chiffre d'affaires	Euros.
Résultat net comptable	-1 597,96 Euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A SAINT-PRIEST, le 26/06/2025.

FRANCOIS ERV,
Expert-Comptable, Associé.



ÉTATS FINANCIERS

Bilan Actif

	28/02/2025			29/02/2024
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	2 000	2 000		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 000	2 000		
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés				63 600
Autres créances	2 125		2 125	1 616
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	67 423		67 423	9 946
Charges constatées d'avance (3)				
ACTIF CIRCULANT (II)	69 548		69 548	75 162
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	71 548	2 000	69 548	75 162
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	28/02/2025	29/02/2024
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	873	873
Report à nouveau	29 729	-11 712
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 598	41 442
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (I)	39 005	40 603
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS (III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	18 538	17 683
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	404	375
Dettes fiscales et sociales	11 600	16 500
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES (IV)	30 543	34 559
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	69 548	75 162

(1)	Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3)	Dont emprunts participatifs		

123 photovoltaïque
Société par action simplifiée
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue Jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

Rapport de gestion du président sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Il n'y a pas de convention visée à l'article L223-19 du code de commerce réalisé en 2024-2025

Cette résolution et mise aux voix et accepté à l'unanimité
Pierre Marie GALIEN président



123 photovoltaïque
Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue Jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

Rapport de gestion du président année deux mil vingt quatre

Rapport de gestion du président

L'exercice 2024-2025 est négatif avec un résultat d'exploitation de -1 597,96€.
Le total de l'actif du bilan s'élève à 69 547,75€ net.
Le résultat net comptable ressort à -1 597,96€

Le démarrage de l'activité photovoltaïque se confronte à certaines difficultés notamment :

Trouver des prospects et clients, très compliqué à un coût abordable

Même si les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous l'énergie solaire par sa pérennité, sa gratuité, sont des moyens importants de son développement.

Ceci conforté par la situation actuelle des fournisseurs d'énergie électrique, privé du gaz, en difficulté de maintenance des centrales nucléaires et qui face à une demande croissante sont au bord de difficultés nombreuses aussi 123 photovoltaïque à telle encore une bonne chance d'avenir.

Nous allons mettre une commerciale dessus

Malgré le changement de réglementation qui risque de faire chuter la demande

Pierre Marie GALIEN président



123 photovoltaïque
Société par action simplifiée
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 2 juillet 2025

L'AN DEUX MIL VINGT cinq
Le 2 juillet 2025
A 10 heures 00

Les actionnaires de la société dénommée « 123 photovoltaïque » se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de leur président.

Monsieur Pierre Marie GALIEN préside la séance en sa qualité de président.

Après avoir constaté qu'il possède personnellement quatre cent quatre-vingt-dix actions

Ci 490 actions

Le président constate que sont présents ou représentés :

-Monsieur Pierre-Marie GALIEN, propriétaire de quatre cent quatre-vingt dix actions,

Ci.....490 actions

-Galien toitures représentés par Pierre-Marie Galien sont gérant, propriétaire de cinq cent dix actions,

Ci.....510 actions

TOTAL des parts présentes ou représentées sur les mille actions

Composants le capital social

Ci.....1000 actions

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport du président
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2025 et quitus à la présidence.
- Affectation du résultat
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.

Le Président donne lecture. - du rapport du président
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre de jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la Société et des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2025, lesquels font apparaître un résultat négatif -1 597,96

et donne quitus à la présidence

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à -1 597,96€

De la manière suivante :

Réserves

-A autres réserves.....0.€

Exercice	Dividende distribué
<u>28.02.2023</u>	0€
<u>28.02.2024</u>	0€
<u>29.02.2025</u>	0€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendus la lecture du rapport du président, énonçant les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce constate qu'aucune convention n'a été réalisée en 2024-2025. Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de ne pas rémunérer de Monsieur Pierre Marie GALIEN, président,

Par contre, Monsieur Pierre Marie GALIEN sera remboursé de ses frais de déplacements et de représentation sur présentation de justificatifs.

Monsieur Pierre Marie GALIEN ne prenant pas part au vote, cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, à 12 heures 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, et par tous les actionnaires présents.

Le président



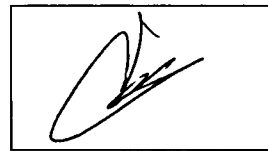
Les actionnaires



123 photovoltaïque
Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue Jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

Feuille de présence à l'assemblée ordinaire le 2 juillet 2025 à 10H00

Monsieur Pierre Marie GALIEN 490 actions



GALIEN toitures SARL
Représenté par Pierre Marie GALIEN 510 actions

